
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 25 octobre 2022, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2022-0208	2044, chemin des Perdrioles	Vc-932	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 6 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.
2.	2022-0167	135, chemin Lac des Sables	Vc-404	<ul style="list-style-type: none">• Un quai dont la longueur est de 43,5 m, par une largeur de 1.90 m au lieu d'une longueur de 15 mètres, en cas d'une profondeur d'eau inférieure à 1 mètre;• Une plate-forme d'une longueur de 6,1 m, par une largeur de 5 m au lieu d'une largeur maximale de 2,45 mètres.
3.	2022-0221	Lot 6 525 491 (rue Dazé)	Hc-254	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un bâtiment projeté de type multifamiliale de 3 étages ayant une hauteur de 17,63 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 15 mètres

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 octobre 2022.

Simon Lafrenière, greffier-adjoint